

Nombre de conseillers :
Elus : 35
En fonction : 35
Présents : 33
Excusés : 2

2^{ème} séance du 13 avril 2026
dûment convoquée à 18 h 00

Sous la présidence de Monsieur le Maire
Marc ZINGRAFF

Point n°10 : Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2026

Le Conseil municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Christine MARCHAL, Denis PEIFFER, Isabelle PETER, Corinne THINNES, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Alain DANN, Bernadette NICKLAUS, Arlette KREMER, Jean-Claude CUNAT, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sylvie OLONA-BERNTHEISEL, Corinne BRIENZA-LEHMANN, Elisabeth SLARKO, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Christophe HOFFMANN, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Marc FELD, Thibaut ROZIER, Christophe GAUER, Aurélie MULLER, Marc-Olivier LEICK, Pascal JENFT, Héléne CLEMENT, François BOURBEAU, Dominique CHARPENTIER, Nathalie MEYER, Maurette KULAS

Ont donné procuration : Maxime TRITZ à Isabelle PETER, Christine CARAFA à Corinne THINNES

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Vu l'article L5217-10-4 du CGCT,

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget primitif 2026 par l'Adjoint Délégué, M. Jean-Marc SCHWARTZ,

Après ouverture des débats,

Prend acte : Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Christine MARCHAL, Denis PEIFFER, Isabelle PETER, Maxime TRITZ (par procuration), Corinne THINNES, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Alain DANN, Bernadette NICKLAUS, Arlette KREMER, Jean-Claude CUNAT, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sylvie OLONA-BERNTHEISEL, Corinne BRIENZA-LEHMANN, Elisabeth SLARKO, Dominique VILHEM-MASSING, Luc DOLLE, Christophe HOFFMANN, Christine CARAFA (par procuration), Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Marc FELD, Thibaut ROZIER, Christophe GAUER, Aurélie MULLER, Marc-Olivier LEICK, Pascal JENFT, Héléne CLEMENT, François BOURBEAU, Dominique CHARPENTIER, Nathalie MEYER, Maurette KULAS

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 14 avril 2026

Le Maire,

Marc ZINGRAFF



La Secrétaire,

Aurélie MULLER



Ville de Sarreguemines
Direction des Finances

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif (article L5217-10-4 du CGCT).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il faut en outre en prendre acte par une délibération spécifique.

Le débat doit ainsi permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il donne l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

SOMMAIRE

<i>I- Eléments de contexte</i>	
> contexte national et local	p. 3-5
> contexte communal	p.5-6
<i>II- Rétrospective budgétaire 2021-2025</i>	
A- Les dépenses courantes de fonctionnement	p. 6-8
B- Les recettes courantes de fonctionnement	p. 8-9
C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)	p. 10
D- Données synthétiques sur les 2 budgets annexes	p. 11
<i>III- Structure et gestion de la dette</i>	p. 11-13
<i>IV-Indicateurs clés de gestion et d'épargne</i>	p.13-14
<i>V- Prospective 2026-2032</i>	p.14-17

I- Eléments de contexte

Le contexte économique national

Après de longs mois de discussions au Parlement, le projet de Loi de finances 2026 a finalement été adopté très tardivement le 02 février 2026 et sa promulgation est intervenue le 20 février 2026 à moins d'un mois du 1^{er} tour des élections municipales.

Rappelons que le PLF2026, dans sa version de décembre 2025 prévoyait, entres autres, pour les budgets communaux, la reconduction du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) créé en 2025, la création d'un DILICO 2 (équivalent au doublement du DILICO initial), l'étalement à 5 ans de la restitution d'une partie du DILICO initial en instaurant également une condition de reversement, l'exclusion de l'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses, la réduction de 25% de la compensation de l'Etat pour l'exonération de taxe foncière qu'il avait accordé aux établissements industriels par Loi de finances 2021.

Dans un courrier adressé aux Maires des communes françaises le 19 février 2026, le Premier Ministre a confirmé que les collectivités territoriales, comme tous les acteurs publics, contribueront à l'effort national de redressement des finances publiques, avec pour objectif de ramener le déficit en 2026 à 5% du PIB.

Dans ces conditions, la version finale du PLF2026 a un impact significatif sur la construction budgétaire, principalement en termes de Dotation Globale de Fonctionnement et en termes de fiscalité. Ces impacts seront présentés infra.

En parallèle, les décisions en matière d'écrêtement de la TVA, de FCTVA et du DILICO qui s'appliqueront aux budgets des autres collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI) réduiront inévitablement leurs marges de manœuvres et pourraient avoir un impact sur les possibles financements pouvant provenir de ces partenaires territoriaux qui eux, sont directement concernés.

A quoi peut-on s'attendre pour 2026 ?

La croissance française, qui avait malgré tout résisté au climat d'incertitude politique en 2025 (+0,9% en moyenne annuelle 2025), pourrait être revue à la baisse en raison du conflit actuel au Moyen Orient. De même, la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel ravive les craintes d'une nouvelle forte augmentation de l'inflation dans la zone euro.

En matière de dette, après une décennie avec des taux bas voire négatifs et deux années de forte inflation et des taux directeurs élevés, le second semestre 2024 avait amorcé un début d'assouplissement de la politique monétaire. La détente s'est poursuivie sur l'année 2025 après des mois d'indicateurs rassurants. Mais l'instabilité politique observée depuis plusieurs années et le manque d'actions concrètes de réduction du déficit sur le long terme ont conduit à une dégradation de la notation de la France durant le dernier trimestre 2025. Considérant le début du conflit au Moyen-Orient, une remontée des taux d'intérêts n'est pas à exclure en 2026.

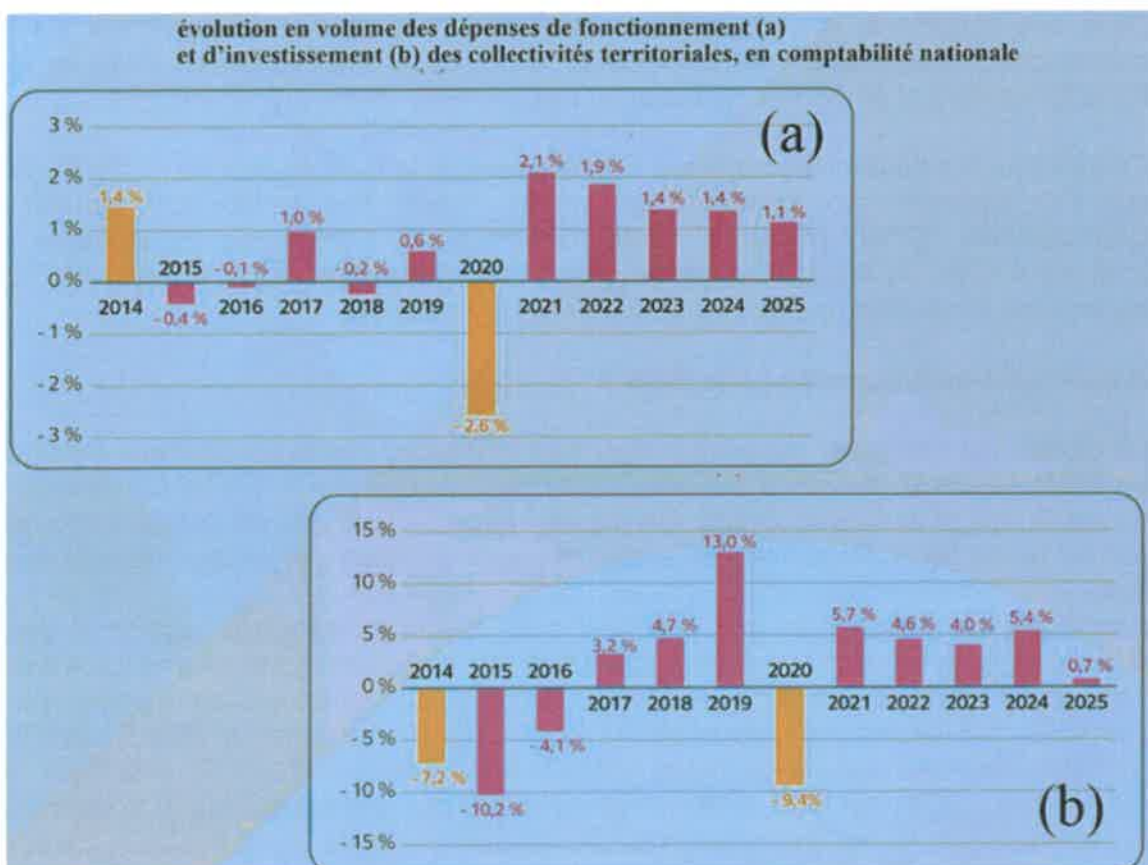
En termes d'emploi, le taux de chômage s'est établi à 7,9% au 4^{ème} trimestre 2025, soit le plus haut depuis le 3^{ème} trimestre 2021. Il augmenterait de nouveau en 2026 et dépasserait légèrement les 8% au cours de l'année.

Le contexte économique local

Dans un rapport sur la situation des finances publiques locales publié début 2026, la Cour des Comptes indique qu'au niveau national, les dépenses publiques locales auraient connu une croissance modérée en 2025. Leur progression s'élèverait à +2,2% en valeur. Retranchée de l'inflation, cette hausse se limiterait donc à +1%, soit un rythme légèrement supérieur à la croissance économique (+0,9%).

La modération des dépenses de fonctionnement (+2,3%, après +3,5% en 2024) s'explique par le « repli de l'inflation » et « la mise à la charge des collectivités d'une contribution au redressement des finances publiques », alors que celles-ci doivent respecter les règles d'équilibre de leurs budgets.

De leur côté, les dépenses d'investissement des collectivités ont connu un coup de frein en 2025, avec une progression limitée à 1,9% en valeur, après + 7,6% en 2024. Le résultat est en lien avec un fort recul des investissements de l'ensemble des collectivités territoriales, principalement des départements et des régions, certaines d'entre elles faisant face à des contraintes financières croissantes. En revanche, les investissements engagés par le bloc communal auraient poursuivi sur leur lancée en cette fin de mandat.



L'ensemble de ces éléments illustre bien les contraintes de plus en plus nombreuses qui s'imposent, ces dernières années, tout particulièrement aux communes et la nécessaire adaptation des collectivités territoriales qui élaborent désormais leurs budgets sous une triple nécessité :

- Toujours répondre au mieux aux besoins de la population et à leurs obligations en lien avec leurs compétences et leurs missions régaliennes
- Intégrer les mesures et obligations nouvelles imposées par l'Etat en ce qui concerne aussi bien les ressources que les charges
- Respecter la « règle d'or » qui leur est imposée en matière budgétaire : elles ne peuvent pas voter un budget en déficit contrairement au budget national.

A l'échelle de notre commune, on notera les évolutions notoires enregistrées ces 10 dernières années, avec une accélération depuis 2022, pour les dépenses et les recettes dont l'impact financier sur notre budget est plus que conséquent et qui explique en grande partie la nécessité de poursuivre sur la voie de la réduction de nos charges de fonctionnement :

- Dotation forfaitaire de la DGF : - 2 Mo€ en 10 ans
- Charges de personnel : + 2,2 Mo€ (voir plus loin)
- Energie, chauffage, fluides : + 700k€ (1,6M€ en moyenne/an)
- Réforme des rythmes scolaires (périscolaire) : + 226 k€ depuis 2020
- Forfait communal à destination des établissements privés sous contrat : +150 k€/an
- Assurances : + 150 k€.
- Le Fonds de Péréquation Inter-Communale (FPIC) : + 350k€

Le contexte communal :

Sarreguemines comptait, selon l'INSEE, en 2025 une population de 20 761 habitants (base recensement 2022) qui aurait baissé de 1,02% au 1^{er} janvier 2026 à 20 549 habitants (base 2023).

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dont elle constitue la Ville Centre avec 33,17% de sa population.

La CASC compte à ce jour 38 communes membres pour 63 550 habitants contre 67 109 habitants en 2018.

Données socio-économiques du territoire (source INSEE – données détaillées)

La ville compte 10 265 ménages en 2022 ;

Nombre total de logements : 12 015 dont :

- 10 274 résidences principales
- 1 571 logements vacants
- 170 résidences secondaires

Eléments d'information de gestion budgétaire

Le budget 2025 a été voté le 23 mars 2025.

La Ville compte 2 budgets annexes en 2025 : les Parcs de stationnement et les Lotissements. Rappelons que l'ancien budget annexe des forêts communales a été intégré au budget principal au 1^{er} janvier 2024 tout en conservant le statut d'activité assujettie à TVA.

Comme énoncé précédemment, le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sarregueminoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et encore incertain en termes d'inflation et des prix de l'énergie.

Au plan comptable, la Ville s'est engagée depuis l'exercice 2023 dans la 3^{ème} vague d'expérimentation du Compte Financier Unique qui se généralisera à toutes les collectivités à partir des comptes 2026.

II- Rétrospective budgétaire 2021-2025

A- Les dépenses courantes de fonctionnement

Charges de gestion (en milliers d'€) :							
	Chapitres/articles	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 yc ex-Budget Forêt	CA 2025 prov yc ex-Budget Forêt	Moy. 5 ans
charges à caractère général	chp 011	6 911	7 584	8 217	8 707	9 531	8 190
achats prestations services	6042	121	201	203	159	188	174
energie electricité/ch.Urbain/Comb	60612/13/21	1 280	1 715	2 116	2 017	2 104	1 846
fourniture petit équipement	60632	292	306	286	300	297	296
contrats prestations services	611	1 863	1 755	1 859	2 173	2 786	2 087
entretien réparation bâtiments	615221	166	169	431	197	141	221
maintenance	6156	286	247	282	294	303	282
annonces et insertion	6231	124	132	110	121	119	121
télécom	6262	142	120	114	89	89	111
frais nettoyage locaux	6283	395	391	411	508	547	450
autres chap 011		2 242	2 548	2 405	2 849	2 957	2 600
charges de personnel	chp 012	13 693	14 046	14 736	14 844	15 216	14 507
atténuations de produits	chp 014	322	396	380	448	726	454
FPIC part communale	7392221	322	396	343	327	347	347
autres charges de gestion courante	chp 65	3 305	3 922	3 090	3 314	3 247	3 376
dont indemnités et cotis retraite élus	6531 et 33	378	381	391	403	403	391
dont subvention CCAS	657362	662	714	539	568	761	649
dont subv. aux budgets annexes et régies autonom		0	205	121	239	130	139
dont subventions de fct versées asso	6574	2 072	2 276	1 909	1 871	1 636	1 953
dont autres		193	346	130	233	317	244
Dotations aux provisions (réels)	chp 68	158	121	108	25	259	134
Total charges de gestion		24 389	26 069	26 531	27 338	28 979	26 661

Rappelons que le budget annexe des Forêt est intégré au budget principal à compter de 2024.

Le total des charges de gestion progresse de + 4,6 M€ entre 2021 et 2025, soit environ + 18,8% dont l'année 2021 était encore impactée par le Covid.

En dehors des provisions (chapitre 68) dont l'évolution est conjoncturelle, l'ensemble des autres charges a progressé de +18,5% sur la période 2021-2025.

- Des charges à caractère général (chp 011) en hausse de +2 620 k€ (coût de l'énergie, inflation, assurance, ...). L'intégration de l'ex budget forêt impacte ce chapitre à hauteur de 147 k€ à partir de 2024.
- Le chapitre 65 a enregistré sur la période présentée des événements conjoncturels qui ont permis de contenir sa progression (participation aux travaux d'assainissement en 2022, réforme du financement de la petite enfance

en 2023, récupération par le CCAS d'un excédent d'investissement en 2023, mesures impactant le budget annexe des parcs de stationnement permettant de diminuer la subvention d'équilibre).

- Au chapitre 68, le régime des provisions mis en place avec la M57 a eu un impact significatif pour la collectivité à ses débuts, et trouve à présent un rythme « de croisière ». Pour rappel, le Conseil municipal a décidé de modifier la règle de comptabilisation de la provision pour Compte Epargne Temps à compter de 2024.

NB : la hausse conséquente des charges d'entretien et réparation de bâtiments (chapitre 011-compte 615221) en 2023 est conjoncturelle (incendie de la maison de quartier de Welferding).

FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

Les charges de personnel (chp 012) sont en hausse de +1 523 k€ sur 5 ans.

Elles constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement municipal. Elles représentent 51,61% des dépenses réelles de fonctionnement 2025. Ces dernières ont notamment été impactées par les hausses successives du point d'indice (+3,5% au 1^{er} juillet 2022 et +1,5% au 1^{er} juillet 2023 soit + 5% en 2 ans). L'incidence annuelle de ces différentes mesures d'augmentation de la valeur du point s'élève à 813 128 € en année pleine, sans aucune compensation de la part de l'Etat.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté les mesures indemnitaires suivantes sur la période présentée :

- A compter de 2024 : modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- A compter de 2025 : CIA (complément indemnitaire annuel), ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) pour les professeurs du conservatoire, nouveau régime indemnitaire de la police municipale.

L'incidence annuelle de ces mesures est de 228 000 €.

A noter que par décret du 30 janvier 2025, l'Etat a voté la hausse de la cotisation patronale CNRACL de +12 points sur 4 ans, soit +3 points/an de 2025 à 2028. Cette décision qui impacte fortement les charges de personnel des collectivités a été adoptée afin de faire face à la situation déficitaire et aux prévisions inquiétantes d'ici 2030 du régime de retraite CNRACL. L'impact de cette mesure pour le seul exercice 2025 s'élève à 200 000 € par an sur la base de +3 points/an.

Les charges de personnel ont également subi l'évolution du coût de la complémentaire Santé pour la part Ville soit + 20 000 € par an.

Concernant la durée effective du temps de travail, il est rappelé que la collectivité a délibéré sur l'harmonisation de la durée légale de travail le 20/12/2021. Le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Evolution des effectifs sur la période 2021/2025

	2021	2022	2023	2024	2025
TITULAIRES	258	252	232	223	220
NON TITULAIRES	31	34	60	64	52
Effectifs pourvus au 31/12/N en ETP	289	286	292	287	272

Indicateurs de personnel :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de personnel en k€ (chp 012)	13 693	14 046	14 736	14 844	15 216
Dépenses de personnel /hab	643 €	666 €	701 €	704 €	733 €
Coût moyen d'un agent	47 381 €	49 112 €	50 466 €	51 721 €	55 941 €

B- Les recettes courantes de fonctionnement

<i>Produits de gestion (en milliers d'€) :</i>							
	Chapitres/articles	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 yc ex-Budget Forêt	CA 2025 prov yc ex-Budget Forêt	Moy. 5 ans
atténuations de charges (remb.ch de pers.)	chp 013	130	142	178	72	145	133
produits des services	chp 70	1 039	1 016	1 102	1 790	1 703	1 330
dont stationnement et loc voie publique	70321	206	199	179	274	385	249
dont redevances des services culturels	7062	250	340	354	357	358	332
impôts et taxes (sauf 731)	chp 73	8 746	10 063	8 770	9 090	8 860	9 106
Attribution de compensation AC	73211	8 488	8 488	8 488	8 488	8 488	8 488
Dot Solidarité Communautaire DSC	73212	258	1 575	282	602	372	618
fiscalité locale	731	14 049	14 746	15 296	15 783	15 958	15 166
Taxes foncières et habitation	73111	12 684	13 237	13 981	14 621	14 684	13 841
Taxe Additionnelle Droits Mutation	73123	741	782	545	447	541	611
Taxe conso finale d'électricité	73141	430	448	511	478	460	465
Autres impôts et taxes assimilés		194	279	259	239	273	249
dotations subventions et participations	chp 74	3 577	3 496	3 324	3 729	3 470	3 519
DGF Part Forfaitaire	74111	1 110	952	943	931	763	940
DSU des communes	741123	601	628	657	708	741	667
Etat compensations exo fiscale TH TF TP	74833	1 091	1 126	1 244	1 313	1 343	1 223
Autres		775	790	480	777	623	689
autres produits de gestion courante	chp 75	482	637	1 117	600	656	698
reprise sur provisions antérieures (réels)	chp 78	415	0	36	199	14	133
Total produits de gestion		28 438	30 100	29 823	31 263	30 806	30 086

Les produits des services et de gestion courante :

L'augmentation significative des recettes du chapitre 70 en 2024 concerne :

- L'intégration de l'ex budget forêt (331 k€ en 2024-année « exceptionnelle » en termes de vente de bois)
- Les recettes de voirie (Forfait Post Stationnement (183k€ en 2024) et des droits de stationnement voirie (273 k€ en 2024))
- L'occupation du domaine public (192 k€ en 2024)
- Les concessions cimetièrre (147 k€ en 2024)

Les produits de gestion courante (chapitre 75), qui comptabilisent principalement les revenus des immeubles stagnent sur la période.

Ce chapitre enregistre également les indemnités d'assurance. La hausse conséquente constatée en 2023 est conjoncturelle (indemnité d'assurance des travaux de réparation de la maison de quartier de Welferding + régularisation d'opérations de rattachements 2022).

La fiscalité :

Sur la période 2021/2025, l'augmentation de la fiscalité locale reste marquée par un rebond en 2022, notamment avec une augmentation des taux ainsi que celle des bases fiscales.

A noter que l'évolution des bases fiscales est très inégale de 2021 à 2025 car liée à l'inflation :

2021	2022	2023	2024	2025
0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%

Le produit de taxes foncières et taxes d'habitation représente 47,29% des recettes réelles de fonctionnement en 2025.

Après une progression conjoncturelle « post-Covid », les droits de mutation stagnent, en lien avec la hausse des taux d'intérêt amorcée en 2023 et l'inflation des dernières années ayant pour conséquence une diminution des transactions immobilières.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine

Comme évoqué en préambule de ce rapport, la part forfaitaire (Dotation Forfaitaire ou DF) de la DGF a considérablement baissé ces 10 dernières années pour un montant total de – 2 Mo€, du fait notamment des prélèvements pour redressement des finances publiques opérés au plan national.

Ainsi, la dotation forfaitaire s'établissait à 2,7 Mo€ en 2015 contre 763 000€ en 2025. Les revalorisations successives de la DSU dans les lois de finances récentes sont très loin de compenser ces prélèvements sur la DGF forfaitaire de Sarreguemines.

La Loi de finances 2026 entérine un gel en valeur de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

D'abord, le gel en valeur, sans évolution pour tenir compte de l'inflation, représentera une perte de capacité financière pour la collectivité.

Ensuite, le mécanisme d'écrêtement, déterminé à partir de la taille de la commune et de sa virtuelle « richesse fiscale » via le potentiel fiscal est nettement défavorable pour Sarreguemines.

Ainsi, après une recette de dotation forfaitaire de 763 k€ en 2025, la recette notifiée 2026 par l'Etat s'élève à 433 550 € seulement, soit une baisse de 43 %.

C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)

<i>Un volume d'investissement de 4,5 M€/an</i>							
	Chapitres/articles	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 yc ex-Budget Forêt	CA 2025 prov yc ex- Budget Forêt	Moy. 5 ans
Immo incorporelles (études ; logiciels...)	chp 20	132	310	126	111	59	148
Immo corporelles (matériels mobiliers ...)	chp 21	1 747	1 719	1 047	968	2 269	1 550
Immo en cours (travaux)	chp 23	2 345	1 666	3 716	3 024	2 222	2 595
Subv d'inv versés	chp 204	72	177	250	211	373	217
Immo financières (créances particuliers)	chp26et27	9	0	0	0	0	2
Dépenses d'investissement (hors dette)		4 305	3 872	5 139	4 314	4 923	4 511
Dotations investissement (dont FCTVA)	chp 10 hors 1068	1 105	943	1 275	825	917	1 013
subventions d'inv	chp 13	619	598	1 215	1 106	1 057	919
autres recettes d'inv	chp 16 (hors emprunt), 21,23,27	32	12	63	14	12	27
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et 1068)		1 756	1 553	2 553	1 945	1 986	1 959

Les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 4,5 M€ /an sur 2021-2025.

La collectivité a nécessairement dû contenir son volume d'investissement pour faire face à des charges de fonctionnement incompressibles et en constante augmentation, tout en maintenant une épargne nette positive.

Afin de maintenir des indicateurs fiables, la collectivité a fait le choix de ne pas souscrire de nouvel emprunt en 2024.

Rappelons que l'année 2023 a été marquée par l'inscription au budget de 2 opérations lourdes financièrement mais dont les réalisations ne pouvaient être différées (Equipement de proximité du Hagwald et Réaménagement de la Vieille Ville).

Les subventions et dotations d'investissement (FCTVA et Taxe d'aménagement) perçues ont financé globalement 43,4% des dépenses d'équipement TTC de la période.

Pour mémoire, les opérations gérées jusqu'en 2025 en AP/CP étaient les suivantes :

- Adap accessibilité programmée (2016-2025)
- Rénovation thermique (2016-2025)
- Attractivité de la rivière (2022-2025)
- Equipement de proximité du stade du Hagwald (2022-2025)
- Restauration des fresques du Casino (2023-2027)
- Restauration de la verrière du Jardin d'hiver (2023-2026)
- Plan Vélo (2023-2025)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (2022-2026)
- Rénovation de l'éclairage public (2025-2029)



D- Données synthétiques sur les 2 budgets annexes (CFU 2025 provisoire-hors résultats reportés)

Parcs de Stationnement

- Total Recettes annuelles = 319 k€
- Total Dépenses annuelles = 374 K€
- Dettes : capital restant dû = 701 k€ au 31/12/2025

A noter pour ce budget annexe, la procédure contentieuse en cours concernant les désordres du parking Louvain : une décision de justice favorable en première instance de décembre 2020 a condamné les parties adverses au versement, au profit de la Ville, une provision d'un montant de 413k€ correspondant à la moitié de la somme due.

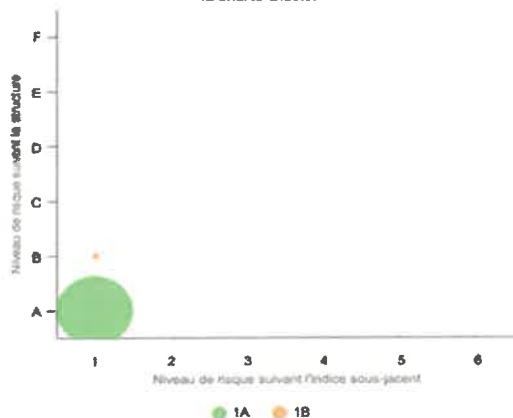
Lotissements

- Total recettes annuelles = 0 k€
- Total dépenses annuelles = 0 k€
- Pas de dettes financières mais un résultat d'investissement déficitaire reporté de 294 k€.

III- La structure et la gestion de la dette

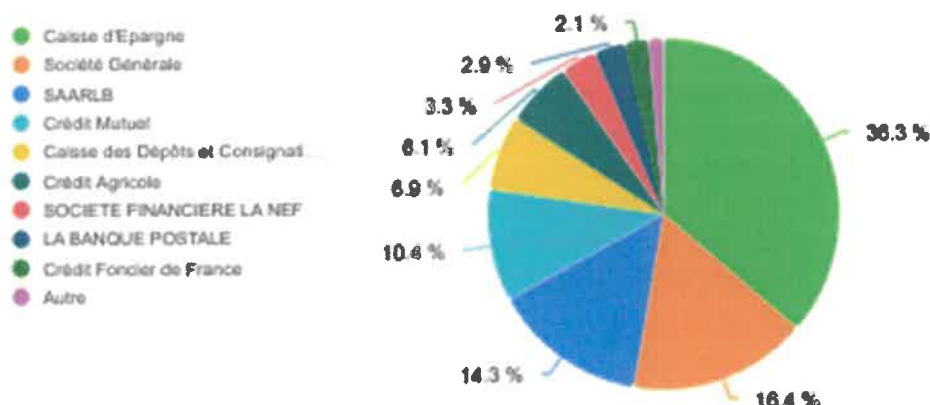
Au 31/12/2025, la dette s'élève à 24 517 K€ répartis sur 25 emprunts, soit un encours moyen de 876 K€. Elle est constituée de 80,63% d'encours à taux fixe, de 13,29 % d'encours à taux variable et de 6,08% d'encours structurés.

Classification de l'encours au 31/12/2025 en fin de journée selon la charte Glasler



Catégorie	Encours au 31/12/2025	%
1 - A	23 160 K€	94,46 %
1 - B	1 358 K€	5,54 %
Total	24 517 K€	100 %

Les principaux prêteurs sont les suivants, Caisse d'Epargne (36,31%), Société Générale (16,40%), SAARLB (14,28%), Crédit Mutuel (10,36%) :



La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la structure par rapport à chacun de ses partenaires financiers.

Tableau de l'extinction de l'encours :

Exercice	Encours au 1er janvier	Capital	Intérêts	Annuité
2026	24 517	3 048	497	3 546
2027	21 469	2 813	424	3 237
2028	18 656	2 573	360	2 933
2029	16 083	2 260	308	2 568
2030	13 823	1 991	267	2 258
2031	11 832	1 865	233	2 098
2032	9 967	1 706	200	1 906
2033	8 261	1 224	172	1 395
2034	7 037	929	153	1 081
2035	6 109	699	136	835
2036	5 410	702	120	823
2037	4 707	706	104	810
2038	4 001	710	88	798
2039	3 291	714	72	786
2040	2 578	717	56	773
2041	1 860	667	40	706
2042	1 194	480	25	505
2043	713	296	12	309
2044	417	197	7	203
2045	220	197	3	200
2046	24	24	0	24

Rétrospective :

Un endettement maîtrisé :

DETTE	CA2021	CA2022	CA2023	CA 2024 yc ex-Budget Forêt	CA 2025 prov yc ex- Budget Forêt
Stock de dette au 31/12	26 417	26 485	27 591	24 554	24 517
Épargne brute (Rec. réelles Fonct-Dép.réelles Fonct)	3 728	3 713	3 032	3 569	1 564
Capacité de désendettement en année (encours dette/ép. Brute)	7,1	7,1	9,0	6,9	15,7
Dette en €/hab	1 240	1 255	1 313	1 165	1 181
Nouveaux emprunts contractés	3 000	2 900	4 000	0	3 000
Remb dette en K	3 259	2 831	2 895	3 038	3 036
Annuité de la dette	3 788	3 332	3 458	3 612	3 533

Rappelons que la conjoncture délicate en 2023 avait conduit la collectivité à recourir à un emprunt de 4M€, montant supérieur à la ligne directrice qui est celle de rester dans la limite d'emprunt du capital remboursé. Cela se justifiait, d'une part, par un besoin de financement accru du fait des 2 opérations d'investissement à mener simultanément (Equipement de proximité du Hagwald et Aménagement de la Vieille Ville). D'autre part, le début d'exercice 2023 était marqué par l'incertitude de pouvoir obtenir des prêts à des taux encore acceptables.

En 2024, la Ville n'a opéré aucun recours à l'emprunt.

À noter, les intérêts de la dette ne représentent qu'une part très faible des dépenses réelles de fonctionnement (1,6 % en 2025).

IV- Les indicateurs clés de gestion et d'épargne

	2021	2022	2023	CA 2024 yc Budget Forêt	CA 2025 prov yc Budget Forêt
Taux d'épargne brute	13,0%	12,2%	10,2%	11,5%	5,0%
Dép personnel / Dép réelles de fonctionnement	54,8%	53,0%	54,3%	53,2%	51,6%
Dép totales de fonctionnement / habitant	1 266	1 421	1 384	1 320	1 507
Recettes fiscales (chp731) / habitant	660	699	728	749	769

Des volumes d'épargne qui restent satisfaisants mais une capacité d'autofinancement à restaurer dès les prochains exercices :

AUTOFINANCEMENT - RATIO DE SOLVABILITE (en k€)	CA2021	CA2022	CA2023	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement courantes	28 438	30 100	29 788	31 262	30 800
Dépenses de fonctionnement courantes	24 389	26 066	26 532	27 338	28 975
Epargne de gestion	4 049	4 034	3 256	3 924	1 825
Résultats financiers	-518	-495	-526	-534	-483
Résultats exceptionnels	197	174	302	179	222
Epargne brute	3 728	3 713	3 032	3 569	1 564
Remboursement du capital de la dette	3 259	2 831	2 895	3 038	3 036
Epargne disponible (Autofinancement net) avec cession	469	882	137	531	-1 472

L'exercice 2025 a été fortement impacté par les mesures extérieures à la collectivité notamment liées à l'application du PLF 2025 : mise en œuvre du DILICO (138 k€), l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (200K€), mais également par des éléments extérieurs à la collectivité du nouveau contrat de dommages aux biens (+150K€), la diminution de certaines recettes (diminution de la DSC facultative, produits divers....) et, même si la majorité des indicateurs restent satisfaisants, l'épargne de gestion a baissé et devra faire l'objet d'une augmentation rapide.

V- La prospective 2026-2032

La construction du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un environnement dans lequel les inconnues restent nombreuses :

- Quelles évolutions de l'inflation dont notamment les coûts de l'énergie et des matériaux ?
- Quelle croissance (ou récession) économique mondiale, nationale et locale peut être attendue ?
- Quels seront les taux d'intérêts sur les 3 prochaines années face à l'accumulation des dettes privées et publiques ?
- Comment évoluera l'environnement socio-économique de notre territoire ?

De ce fait, il paraît peu raisonnable de s'engager dans une prospective d'évolution sur 5 ans du budget, l'exercice ayant d'ailleurs montré toutes ces limites en 2021.

Néanmoins, nous proposons de retenir les hypothèses de perspectives suivantes :

Hypothèses de prospective financière 2026-2032 pour le budget principal		
Programme d'investissement 2026-2032 - montant annuel moyen sur période	4 M€ TTC /an maxi réalisés 20 M€ sur 2026-2032	
Taux de subventionnement moyen des dépenses d'investissement hors travaux de voirie sur base HT (hors FCTVA à 16,404%)	10% nouveaux équip.	taux moyen global sur base HT
FCTVA	16,404%	taux global sur base TTC
Hypothèse d'évolution de l'inflation	3,0%	/an
Evolution annuelle des charges courantes du chapitre 011 en moyenne sur le mandat	3,0%	/an
Evolution annuelle des charges courantes du chapitre 012 en moyenne sur le mandat	1% hors mesures nationales	/an
FPIC part communale	Stable	
Progression physique annuelle des bases fiscales de TFB, TFNB et THRS/LV (dont évolution forfaitaire des bases)	3,00%	/an
Hypothèse de hausse des taux de fiscalité sur 2020-2026	selon évolution de la situation budgétaire	sur la période
Autres produits de tarifications et autres produits divers (chap 70 et chap 75)	3,0%	/an
Taux moyen des emprunts contractés	3,5%	sur la période
Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés	20	
Croissance annuelle de la population (DGF)	0,00%	

Sur les charges courantes :

En l'état actuel de construction du Budget 2026, les dépenses de fonctionnement (chapitre 011) présentent une évolution de +6,7% par rapport aux réalisations 2025. Les charges de personnel 2026 sont estimées à 15,23 Mo€ et une réflexion doit être lancée sans délai pour les contenir sans pour autant diminuer les services rendus à la population et l'entretien de nos équipements.

Chapitre	Libellé	Réalisations 2025 prévisionnelles	Budget 2026 provisoire
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 531 563	10 173 309
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 216 314	15 230 022
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	726 079	540 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 246 704	3 122 941
66	CHARGES FINANCIERES	493 214	510 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 738	35 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	259 145	100 000
	TOTAL	29 483 757	29 711 272

Sur les recettes courantes :

- Pour mémoire, les tarifs des services de la collectivité ont été révisés au 1^{er} janvier 2026 en appliquant une augmentation moyenne de +0,9% aux tarifs non réglementés. Une révision des tarifs sera programmée pour le conseil municipal du mois de décembre 2026.
- Les tarifs de prestations du périscolaire, du conservatoire et de la petite enfance seront réétudiés pour une présentation en conseil municipal de juin 2026 et seront applicables pour la rentrée 2026.
- En termes de fiscalité :
 - La revalorisation forfaitaire fixée des valeurs locatives qui avait connu des hausses record de 2022 à 2024 (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023 puis +3,9% en 2024) revient à un niveau historiquement bas de +0,8% en 2026. Pour mémoire, cette revalorisation est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre les mois de novembre N-1 et N-2.
 - La Loi de Finances 2026 diminue par ailleurs la compensation d'exonération de Taxe Foncière des établissements industriels accordée par l'Etat chaque année depuis 2021. Cette nouvelle mesure engendre une diminution des allocations compensatrices à hauteur de 243 000 k€.
- Comme évoqué supra, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), notifiée récemment par les services de l'Etat, continue de diminuer et sera composée au BP2026 comme suit :
 - Dotation Forfaitaire : 433 550 € (763 148 € en 2024)
 - Dotation de Solidarité Urbaine : 780 316 € (741 250 € en 2024)

En termes d'investissement :

La finalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement maintenant un niveau d'investissement annuel d'environ 4M€ sur la période 2026-2032 est en cours d'étude et intégrera dès 2026 un certain nombre de projets d'investissements d'envergure. Partant de ce préalable de 4M€ annuels sur la période, le budget 2026 doit être considéré comme un budget de transition consacré notamment à la fin des travaux de l'école des Vergers et à la réalisation de plusieurs chantiers en travaux de voirie.

Il faut noter :

- La fin des travaux de la maison des associations dans l'ancienne école des vergers : 1.180Mo€
- Des travaux d'éclairage public : 260 000€
- La rénovation de la voirie de la rue de la Fontaine : 320 000€
- Des travaux de rénovation des bâtiments scolaires : 338 000€
- Des acquisitions pour le service Informatique : 250 000€
- Le remplacement des mâts d'éclairage du stade de la Blies : 267 000€

- Des travaux de mise en conformité des bâtiments publics et locaux municipaux : 514 000€
- L'enfouissement des réseaux avenue de la Blies : 160 000 €
- Des crédits alloués à l'OPAH-RU : 150 000€
- La poursuite du remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville : 140 000€
- L'extension du parking de la maison de quartier Rive droite : 120 000€
- L'acquisition de caméras de vidéosurveillance complémentaire : 91 000€

Parmi les études en cours, il faut noter la poursuite du projet de la ZAC des Faïenceries, l'étude pour la rénovation des rues Utzschneider – rue Nationale et la zone de la place de la Poste.



Jean-Marc SCHWARTZ
1^{er} Adjoint au Maire



Marc ZINGRAFF
Maire de Sarreguemines
1^{er} Vice-président
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines-Confluences
Conseiller Régional délégué à la
Grande Région